

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 mai 2022 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2022

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à LES PAVAGES CÉKA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de services en plomb sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 2 557 718,99 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2206 - Cinq soumissionnaires
- 20.02 Octroi d'un contrat à SÉCURITÉ NOVATECK INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de réfection du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 299 000 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205 - Deux soumissionnaires
- 20.03 Octroi d'un contrat à Gestion Nauti-Cité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'opération du service de batobus pour les saisons 2022-2023 dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 119 831,60 \$ toutes taxes incluses, avec option de renouvellement pour la saison 2024 - Appel d'offres public numéro 22-19233 - Un soumissionnaire
- 20.04 Octroi d'un contrat gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022, au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables
- 20.05 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 152 818 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action pour l'année 2022, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)
- 20.06 Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 100 000 \$ pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022

- 20.07** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif, pour la coordination du volet d'accessibilité dans le cadre de la programmation nautique au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022 et octroi d'un contrat de services gré à gré au montant total de 30 000 \$, toutes taxes incluses si applicables
- 20.08** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour la réalisation de la ruelle communautaire Ouellette, dans le cadre du programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

30 – Administration et finances

- 30.01** Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 48 535,20 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 29 mai au 21 août 2022
- 30.02** Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'art urbain
- 30.03** Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 15 839,52 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés
- 30.04** Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE ainsi que GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D'ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) permettant la réalisation des aménagements sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »
- 30.05** Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 3 mai 2022 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2021
- 30.06** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2022

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)*
- 40.02** Adoption du second projet de règlement - *Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes*

- 40.03** Adoption du second projet de règlement - Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et supprimer la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées
- 40.04** Édition d'une ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine

47 – Urbanisme

- 47.01** Adoption d'un premier projet de résolution - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation situé au 685-687, 9^e Avenue
- 47.02** Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de l'ensemble des façades et agrandissement du garage existant de l'immeuble situé au 16, chemin de LaSalle
- 47.03** Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 45, 10^e Avenue
- 47.04** Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement et transformation de la façade avant pour l'immeuble situé au 526, 17^e Avenue
- 47.05** Approbation du plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 785, 54^e Avenue
- 47.06** Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 950, 39^e Avenue

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mars au 19 avril 2022

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président(e) du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 mai 2022 au 30 avril 2024

60 – Information

- 60.01** Approbation du dépôt d'une proposition de projet de l'arrondissement de Lachine et autorisation des sommes consenties aux fins du projet dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques de la Ville de Montréal coordonné par Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM)

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1227274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES PAVAGES CÉKA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de services en plomb sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 2 557 718,99 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2206 - Cinq soumissionnaires

D'octroyer un contrat à LES PAVAGES CÉKA INC., plus pas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de services en plomb sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2206;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 414 619,83 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 70 000,00 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et de frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julie J PERRON Le 2022-04-20 10:35

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1227274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à LES PAVAGES CÉKA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de voirie et de remplacement des entrées de services en plomb sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine, au montant de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses et autorisation d'une dépense totale de 2 557 718,99 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2206 - Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la planification de réfections routières sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, la Division des études techniques de l'arrondissement a effectué des démarches afin de réaliser les travaux de réfection routière sur certains tronçons de rues en 2022. Chaque année l'arrondissement s'assure de faire des travaux sur des tronçons afin d'assurer une chaussée sécuritaire pour ses usagers.

La priorisation des tronçons sélectionnés a été faite grâce au plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie et suite à l'évaluation des alternatives avec la Direction des réseaux d'eau.

Le projet se limite à des travaux de planage et de revêtement, l'installation des dos d'âne sur la rue Sherbrooke comme une mesure de modération de vitesse, des travaux de marquage et le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes conformément au règlement 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales.

Le contrat prévoit aussi la construction de saillies à l'intersection de la 34^e Avenue, de la rue Notre-Dame ainsi que de la rue du Fort-Rolland, en raison des enjeux de sécurité dans ce secteur qui comprend l'école primaire des Berges-de-Lachine dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE).

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2206, pour les travaux de voirie et le remplacement des branchements d'eau en plomb, a été publié dans le journal de Montréal ainsi que sur le site électronique du SEAO le 28 février 2022. Un délai de 31 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mars 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Pendant la période de soumission, un seul addenda a été émis pour répondre aux questions et ajuster les quantités du bordereau.

La dépense totale de 2 557 718,99 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du contrat au montant de 2 073 099,16 \$ toutes taxes incluses, d'une valeur de 20 % de contingences au montant de 414 619,83 \$, toutes taxes incluses, et d'un montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences et frais accessoires, le cas échéant.

La valeur des incidences a été déterminée et basée sur l'historique des anciens projets et les particularités liées au présent projet. Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, l'expertise d'un ingénieur spécialisé au besoin, la gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et des analyses chimiques des matériaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2022-02-22 - CM22 0240 (1218746003)

Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

2022-02-07 - CA22 19 0017 (1228434001)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022

2022-04-07 - D2228434001 (2228434001)

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux visant la mise en place de saillies faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable

2021-06-07 - CA21 19 0138 (1217274003)

Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030)

2021-04-21 - CM21 0443 (1218126002)

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine a eu recours à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur divers tronçons de rues. Les travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- la rue Sherbrooke, entre la 25^e Avenue et la 32^e Avenue;
- la rue Sherbrooke, entre la 7^e Avenue et la 9^e Avenue;
- la 50^e Avenue, entre la rue Victoria et la rue Sherbrooke;
- la 11^e Avenue, entre la rue Notre-Dame et la rue William-MacDonald;
- l'avenue Hillcrest entre la rue des Érables et la rue Rosewood.

Les travaux de ce contrat consistent en :

- le remplacement des branchements d'eau en plomb sur côté public et privé;
- le planage du revêtement existant;
- l'ajustement de têtes de regard, puisards et boîtes de vanne;
- le remplacement de cadres et couvercles standards par des systèmes ajustables;
- les réparations localisées du revêtement existant;
- la mise en place d'un nouveau revêtement bitumineux;
- tout autre ouvrage connexe ou complémentaire nécessaire indiqué aux devis.

Les travaux de voirie sur la rue Notre- Dame à l'intersection de la 34^e Avenue, consistent en la construction des saillies et en la construction d'un îlot et des fosses de plantation.

Les travaux sont prévus débuter au mois de juin 2022 pour être complétés au début d'août 2022. Étant donné la nature même des travaux les citoyens perdront l'accès à leur entrée charretière et stationnement pour une courte durée.

JUSTIFICATION

Parmi les dix (10) preneurs du cahier de charges, cinq (5) ont déposé une soumission, soit 50 % des preneurs du cahier des charges. Suite à la vérification et à l'analyse de la conformité des documents administratifs, les cinq soumissionnaires ont été trouvés conformes.

Le tableau des résultats ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la division des études techniques et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUDES)	AUTRES (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Les Pavages Ceka Inc.	2 073 099,16 \$		2 073 099,16 \$
Pavage Métropolitaine Inc,	2 335 187,56 \$		2 335 187,56 \$
Eurovia Quebec Construction Inc.	2 774 522,52 \$		2 774 522,52 \$
De Sousa	3 308 114,74 \$		3 308 114,74 \$
Roxboro Excavation Inc	3 547 071,59 \$		3 547 071,59 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 904 917,30 \$		1 904 917,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 807 599,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			35,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			1 473 972,43 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			71,10 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	168 181,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	8,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	262 088,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	12,64 %

Nous recommandons donc que le contrat soit octroyé à LES PAVAGES CÉKA INC., plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 2 557 718,99 \$, toutes taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat au montant de 2 073 099,16 \$, toutes taxes incluses, de contingences au montant de 414 619,83 \$, toutes taxes incluses ainsi que des incidences au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses.

Le coût des travaux de voirie sur les cinq tronçons des rues sera assumé en totalité par l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme triennal d'investissement (PTI) local.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb seront assumés en totalité par la Direction des réseaux d'eau (DRE) de la Ville de Montréal.

Le coût des travaux à l'intersection de la 34e Avenue /Notre-Dame/Fort-Rolland sera assumé en totalité par la Direction de la mobilité dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts (taxes et contingences incluses) entre la Direction de la Mobilité, division gestion des actifs, l'arrondissement de Lachine et la Direction des réseaux d'eau :

	Répartition	Prix contrat (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)	Total Net (après ristournes)
ARRONDISSEMENT (PCPR)	33,04 %	685 016,93 \$	137 003,39 \$	23 130,19 \$	845 150,51 \$	771 735,06 \$
DIRECTION DE LA MOBILITÉ, (34e Avenue - Rue Notre-Dame)	8,25 %	171 131,92 \$	34 226,38 \$	5 778,42 \$	211 136,72 \$	192 795,97 \$
DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU (DRE)	58,71 %	1 216 950,31 \$	243 390,06 \$	41 091,39 \$	1 501 431,76 \$	1 371 007,32 \$
Total	100,00 %	2 073 099,16 \$	414 619,83 \$	70 000,00 \$	2 557 718,99 \$	2 335 538,35 \$

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2021-003) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au Conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique sont admissibles à un programme de subvention (TECQ). Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030 sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales. Les travaux se feront en 2022.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, l'arrondissement de Lachine doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive.

Le financement du programme PSAE sera à la charge du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Un montant de 192 795,97 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	193	0	0	0	193 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en lien avec les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires pour un maintien en bon état de nos infrastructures routières.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le cahier des charges prévoit des clauses contractuelles liées à la COVID-19 afin que les soumissionnaires puissent inclure les frais s'y rapportant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine par la Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2022

Fin des travaux : Août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mahamadou TIRERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau

Joelinnot Elsomin VANOMARO, Service de l'eau

Lecture :

Ève LEDUC, 11 avril 2022

Manli Joëlle CHEN, 8 avril 2022

Joelinnot Elsomin VANOMARO, 8 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Garo TAMAMIAN
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2022-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1229101001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SÉCURITÉ NOVATECK INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de réfection du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 299 000 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à SÉCURITÉ NOVATECK INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de réfection du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 299 000 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 299 000 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 10:35

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION**Dossier # :1229101001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SÉCURITÉ NOVATECK INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de réfection du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant de 299 000 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205 - Deux soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le bilan d'état de l'hôtel de ville et les différentes inspections effectuées au cours des dernières années démontrent l'importance d'effectuer la mise à niveau du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine. En effet, le système actuel est totalement désuet et nécessite des travaux importants et pressants.

Étant donné la valeur historique et architecturale de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, le souhait de se conformer aux lois et règlements en vigueur et la volonté d'assurer la sécurité des différents intervenants qui occupent l'immeuble, nous avons pris la décision de prioriser ces travaux.

La direction des travaux publics a donc jugé nécessaire de solliciter le marché afin de recevoir des offres pour l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2022-01-27 - D2229101001 (2229101001)**

Approbation d'une dépense additionnelle de 11 095,09 \$, toutes taxes incluses, pour compléter les services professionnels pour la réfection et la mise aux normes du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à DALLAIRE CONSULTANTS, majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 703,33 \$ à 18 798,42 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Ce contrat permettra la mise aux normes du système d'alarme incendie existant à l'hôtel de ville, qui est un système de type conventionnel datant des années 1990 et le remplacer par un système d'alarme incendie de type adressable assurant une protection incendie optimale de l'immeuble et des employés.

Les travaux comprennent d'une façon générale :

- La fourniture et l'installation du nouveau système d'alarme incendie de type adressable;
- Le raccordement de tous les équipements (panneau d'alarme incendie, relais adressables, détecteurs thermiques, détecteur de produits de combustion, phares stroboscope , cloches, systèmes d'extinction de la salle des archives et la salle des serveurs...);
- Tous les supports et tous les éléments d'acier structural requis pour supporter les conduits, câbles, appareils et équipements;
- Tous les essais spécifiés pour s'assurer que les dispositifs de protection des circuits sont conformes aux capacités voulues;
- La fourniture, l'installation et le raccordement temporaire durant la construction;
- La démolition des installations existantes.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205 a été lancé le 17 février 2022 et les soumissions ont été ouvertes le 21 mars 2022.

Deux soumissions ont été reçues sur un total de deux preneurs de cahier des charges. La durée de validité des soumissions est de quatre vingt dix (90) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Lors de l'analyse de la conformité technique, les deux soumissionnaires ont été déclarés conformes du point de vue technique.

Le tableau ci-dessous présente le montant des soumissions reçues ainsi que les différents écarts avec la dernière estimation.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
SÉCURITÉ NOVATECK INC	299 000,00 \$		299 000,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ DU BÂTIMENT (2733-8649 QUÉBEC INC)	332 149,99 \$		332 149,99 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	149 616,97 \$		149 616,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			149 383,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			99 %

Le 17 février 2022, la Direction des travaux publics, par l'entremise du secrétariat d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, a procédé au lancement de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2205.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée par la firme DALLAIRE CONSULTANTS est de 99 %.

Il est à noter que l'écart entre les deux soumissions conformes est de 10 %.

L'écart entre l'estimation budgétaire des travaux, réalisée par la firme DALLAIRE CONSULTANTS et la plus basse soumission est du à la pénurie de main d'œuvre, la pénurie de semi-conducteurs, la flambée des prix des transports, le coût des matières premières comme

le cuivre qui ont énormément augmenté. Les délais de livraison sont également plus longs ce qui fait en sorte que le solde porté par les entrepreneurs le sont sur de plus longues périodes ce qui génère également des coûts additionnels.

Dans ces conditions, les entrepreneurs ne tiendront peu ou pas d'inventaire en stock et doivent donc acheter les composantes au prix du marché. Toute la chaîne d'approvisionnement subit de plein fouet des pressions inflationnistes élevées.

De plus, il y a plusieurs mises en chantier actuellement et les entrepreneurs sont tous très sollicités ce qui contribue à une hausse des prix dans le libre marché.

L'estimation initiale a été basée sur des coûts de matériaux dans la période de référence de novembre 2021 à janvier 2022.

L'exercice a été refait en contactant divers manufacturiers. Les trois manufacturiers contactés par la firme responsable des services professionnels ont tous fourni la même explication.

Ceci complique d'une manière significative l'estimation des coûts qui ne reflète pas la réalité du marché. La volatilité du marché actuel, induit des écarts importants entre les estimations des coûts et les prix réels du marché.

La tendance actuelle des marchés, n'augure pas d'une stabilité des prix à court terme ; les prix vont continuer à grimper ou au mieux se stabiliser. Nous n'anticipons pas de baisse à court terme.

De plus, suite à plusieurs rapports d'inspections du système d'alarme incendie de l'hôtel de ville, il a été recommandé à l'arrondissement de procéder à la mise aux normes de ce dernier et de se conformer aux lois en vigueur qui régissent le code du bâtiment en matière de systèmes d'alarmes incendie.

Il est à noter qu'un grand nombre de notre personnel à l'arrondissement ainsi que les citoyens (nnes) et citoyens de l'arrondissement de Lachine fréquentent cet immeuble et qu'il devient plus qu'urgent de mettre aux normes le système d'alarme incendie afin d'assurer une protection optimale pour tous.

Au vu de ce qui précède, nous recommandons tout de même de procéder à l'octroi du présent contrat.

Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à SÉCURITÉ NOVATECK INC., plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera financé par le PDI bâtiment de l'arrondissement de Lachine, tel que décrit dans l'intervention financière jointe au présent dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux font partie des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité de nos employés ainsi que celle des citoyens (nnes) qui fréquentent l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Conseil d'arrondissement du 2 mai 2022

Réalisation des travaux : Pendant l'année 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salim GAOUAR
Agent technique en électricité

ENDOSSÉ PAR

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

Le : 2022-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1228981003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Gestion Nauti-Cité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'opération du service de batobus pour les saisons 2022-2023 dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 119 831,60 \$ toutes taxes incluses, avec option de renouvellement pour la saison 2024 - Appel d'offres public numéro 22-19233 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à Gestion Nauti-Cité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'opération du service de batobus pour les saisons 2022-2023 dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 119 831,60 \$, toutes taxes incluses, avec option de renouvellement pour la saison 2024, conformément à l'appel d'offres public numéro 22-19233;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 119 831,60 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-04-26 15:10

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228981003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Gestion Nauti-Cité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'opération du service de batobus pour les saisons 2022-2023 dans l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 119 831,60 \$ toutes taxes incluses, avec option de renouvellement pour la saison 2024 - Appel d'offres public numéro 22-19233 - Un soumissionnaire

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années l'arrondissement de Lachine offre aux citoyens un service de batobus qui permet de se déplacer à différents parcs riverains de Lachine tout en profitant d'un passage sur l'eau. En raison de la crise de la COVID-19, ce service a dû être suspendu pendant la saison estivale 2020 et a été opéré pour moins d'une demi-saison à l'été 2021.

Étant donné le retour graduel des services à la population annoncé dernièrement par le gouvernement du Québec, l'arrondissement de Lachine souhaite redémarrer son service de batobus dans son entièreté.

Ainsi, un appel d'offres public (22-19233) a été lancé publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 16 mars 2022.

Un addenda a été publié le 28 mars 2022 concernant une question reçue de la part d'un soumissionnaire.

La date limite de réception des offres a été fixée au 5 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2020-06-19 - CA20 19 0119 (1207865001)**

Autorisation à présenter, pour la saison 2020 et les saisons subséquentes, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de division - ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le service recherché vise l'opération du service de batobus dans l'arrondissement de Lachine pour les saisons 2022 et 2023, avec une option de renouvellement pour la saison 2024. Chaque année, le service de batobus est offert à partir de la fin de semaine de la jusqu'au férié de l'Action de grâce en octobre.

Essentiellement, les responsabilités de Gestion Nauti-Cité inc. sont de :

- Fournir les ressources humaines nécessaires à l'opération (navigation) du batobus selon l'itinéraire et le calendrier prévus par l'Arrondissement;
- Collecter les paiements à bord des batobus et les remettre à l'Arrondissement selon la procédure en place;
- Remplir un rapport journalier sur le taux de fréquentation du service et le remettre à l'Arrondissement selon la procédure établie.

Sous réserve de modifications, les arrêts prévus sont :

1. Parc Saint-Louis, coin 34^e avenue et Saint-Joseph
2. Nouveau parc riverain de Lachine, quai des hydravions (site de l'ancien Port de Plaisance (marina) de Lachine sise au 1800, chemin des Iroquois, Lachine, QC H8S 4J5)
3. Parc René Lévesque, coin Chemin des Iroquois et Chemin du Canal

JUSTIFICATION

Une seule soumission a été reçue, soit celle de Gestion Nauti-Cité inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de service de batobus prévoit des paiements sur la base d'un taux horaire fixe, pour un montant maximum en 2022 de 59 916,53\$ toutes taxes incluses, selon la soumission de Gestion Nauti-Cité inc. Le paiement s'effectuera mensuellement sur la base d'une facture détaillant les heures réellement travaillées comprenant le nom des employés, les dates et heures de travail ainsi que les tâches effectuées.

Pour la saison 2023, le montant de la saison 2022 sera applicable plus une augmentation en fonction de l'IPC de l'ensemble.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans une perspective de retour graduel des services à la population, il est primordial pour l'arrondissement de Lachine de relancer ses activités offertes aux citoyens afin de revitaliser sa programmation en loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Gestion Nauti-Cité inc. doit mettre en place toutes les dispositions nécessaires au respect des mesures sanitaires recommandées par le gouvernement du Québec. En cas de révision des mesures sanitaires, l'Adjudicataire devra ajuster ses pratiques pour s'assurer du respect des recommandations applicables en tout temps pour la durée du service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications ajoutera sur le site internet de l'arrondissement de Lachine les dates et heures d'opération du service ainsi que les tarifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une rencontre de démarrage se tiendra avec Gestion Nauti-Cité inc. dès l'octroi du contrat, avant le démarrage des activités.

Pour 2022*, le service de batobus sera mis en place :

- Du 21 mai au 22 juin: samedi, dimanche et jours fériés de 12h à 18h30
- Du 23 juin au 14 août: du jeudi au dimanche de 11h30 à 19h
- Du 15 au 31 août: samedi et dimanche de 11h30 à 18h30
- Du 1^{er} septembre au 10 octobre: samedi, dimanche et jours fériés de 12h à 18h30

*Ces mêmes périodes se répètent pour l'année suivante. Le calendrier des dates exactes sera confirmé au début de l'année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mehdi TAOUMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-25

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains



Dossier # : 1228981001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022, au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables

D'octroyer un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022, au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c.C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 14:47

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1228981001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022, au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables

CONTENU

CONTEXTE

En continuité des activités transitoires amorcées au nouveau parc riverain de Lachine à l'été 2021, l'arrondissement de Lachine propose une deuxième édition de la programmation estivale La Brise du large. Cette programmation comprend, entre autres, un volet nautique.

Étant donné qu'une démarche d'appel d'offres sur invitation à laquelle une entreprise sur sept a répondu a été effectuée pour les activités de l'année 2021, l'arrondissement de Lachine estime avoir sollicité l'intérêt d'autres acteurs du milieu nautique pour offrir le service recherché au nouveau parc riverain de Lachine. De plus, l'entreprise ayant offert le service nautique à l'été 2021 étant un OBNL, il est recommandé d'octroyer un contrat gré à gré à cette même entreprise (soit GUEPE) pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations non-motorisées (kayaks, canots, planches à pagaies) et l'animation d'activités nautiques (Rabaska, SUP yoga, cours d'initiation et sorties en kayak et en canot) pour la saison estivale 2022. L'octroi de ce contrat à GUEPE permet de renchérir l'offre nautique sur la base de l'expérience passée sur le site du nouveau parc riverain de Lachine et d'ainsi améliorer le service aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-06-07 - CA21 19 0127 (1218981004)

Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

L'offre nautique sera offerte du 23 juin au 5 septembre 2022 et se décline en deux parties, soit:

- 1) De la **location** de kayaks (simples et doubles), planches à pagaie et canots pour des plages horaires d'une ou deux heures dans une zone de pagayage sécurisé, selon des heures d'ouverture déterminées pour la haute et la basse saison.

2) Des **activités nautiques** telles que du Rabaska en famille, des sorties en kayak au clair de lune et au lever du soleil, du SUP yoga, des cours d'initiation au kayak et au canot ainsi que des sorties familiales en kayak double et en canot.

JUSTIFICATION

Un contrat gré à gré peut être conclu avec un OBNL, selon l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui stipule que les OBNL sont une exception à la loi. Les modifications détaillées dans la Loi no. 155 démontrent également qu'un contrat inférieur à 101 100 \$ peut être octroyé à un OBNL sur la base de gré à gré. Enfin, l'encadrement administratif numéro C-RM-APP-D-21-002 précise que la règle de rotation des fournisseurs ne s'applique pas lorsqu'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Ainsi, sur la base de ces dispositions légales, il est recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme OBNL pour le service mentionné en objet, et ce, pour une deuxième année d'animation estivale temporaire au nouveau parc riverain de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal octroyé dans le cadre de ce contrat est de 70 000 \$, toutes taxes incluses si applicables.

Les versements sont effectués tel que détaillé dans la Convention, soit:

- Un premier versement au montant de trente-et-un mille cinq cents dollars (31 500 \$) toutes taxes incluses suivant la signature de la présente Convention de services.
- Un deuxième versement au montant de trente-et-un mille cinq cents dollars (31 500 \$) toutes taxes incluses au 15 juillet 2022.
- Un troisième versement au montant de sept mille dollars (7 000 \$) toutes taxes incluses au 30 septembre 2022 conditionnellement à la réception du rapport final et des documents de reddition de compte exigés à l'Annexe 2.

Les détails des informations financières et budgétaires pour ces dépenses sont telles qu'indiqué dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat à GUEPE a un impact majeur sur la programmation d'activités estivales offerte au nouveau parc riverain de Lachine en 2022. En effet, il a été démontré dans les résultats de la démarche de participation publique menée à l'été dernier que les activités nautiques sont au cœur de ce que les citoyens imaginent comme futur parc.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le devis précise les attentes de l'arrondissement en lien avec la COVID-19. En résumé, l'organisme doit :

- Prévoir le matériel et les produits nécessaires à la désinfection, incluant les équipements de protection individuelle pour ses employés
- Prévoir un système de rotation pour la désinfection des embarcations et du matériel

complémentaire (VFI, pagaies, etc.)

- Fournir un Plan de mitigation adapté au contexte de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les modalités à respecter en lien avec les communications sont détaillées dans le devis. Des opérations de communications sont prévues par l'arrondissement (globalement pour la programmation La Brise du large au nouveau parc riverain de Lachine), puis l'organisme se charge ensuite de la promotion spécifiquement pour ses activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des activités nautiques et des heures d'ouverture du service de location d'embarcations est inclus dans l'offre de service de GUEPE. Au cours de la saison, des rencontres de suivi du contrat seront également organisées entre GUEPE et son répondant.e, soit un.e employé.e assigné.e au projet au sein de l'arrondissement.

Un calendrier global de l'ensemble de la programmation La Brise du large est coordonné par un.e employé.e de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-19

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains



Dossier # : 1224076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 152 818 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action pour l'année 2022, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 152 818 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2022, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 14:48

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1224076007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 152 818 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action pour l'année 2022, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

CONTENU

CONTEXTE

Issu du Sommet de Montréal, le Programme de revitalisation urbaine intégrée a reçu l'aval du comité exécutif le 19 mars 2003. Il vise essentiellement la mise en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertées et de revitalisation urbaine, d'une démarche concertée menant à la réalisation des plans d'action en revitalisation urbaine intégrée.

À la suite d'un appel de propositions lancé aux arrondissements admissibles, le Comité exécutif du 18 juin 2003 entérinait la proposition unanime du Comité de sélection de choisir les arrondissements de Lachine (secteur Saint-Pierre), du Sud-Ouest (secteur Ville-Émard Côte Saint-Paul) et de Ville-Marie (secteur Sainte-Marie) pour la réalisation de projets pilotes.

En 2007, un budget de 160 000 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2008, 2009, 2010 et 2011, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En mars 2012, un budget de 134,100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de la revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En février 2013, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2014, un budget de 134 100 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2015, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2016, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En novembre 2016, une contribution financière additionnelle est octroyé au Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, au montant de 40 000 \$, pour la réalisation de son plan d'action 2016-2020 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Saint-Pierre.

En janvier 2017, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En janvier 2018, une contribution financière au montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités dans le cadre du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée pour l'année 2017-2018 a été octroyée provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports.

En mai 2018, un budget de 136 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2019, un budget de 136 151 \$ a été octroyé dans deux sommaires décisionnels distincts.

En 2020, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale et des sports est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du plan de revitalisation urbaines intégrée du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine.

En 2021, l'arrondissement confie le déploiement du programme de revitalisation urbaine intégrée à CONCERT'ACTION LACHINE. L'organisme COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE étant en processus de dissolution, toutes les activités et actifs seront transférés à CONCERT'ACTION LACHINE. Cette décision a été entérinée en assemblée générale.

En 2022, la transition vers CONCERT'ACTION LACHINE est complétée. L'ensemble des contributions financières pour la RUI Saint-Pierre transigent par l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-07-05 - CA21 19 0129 (1217132002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et

CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2021 dans le cadre du programme de revitalisation urbaine intégrée

2021-04-06 - CA21 19 0057 (1214076002)

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cinq organismes désignés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroi de contributions financières au montant total de 165 041 \$

2020-04-06 - CA20 19 0069 (1203550004)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année 2020

2019-12-19 - CA19 19 0323 (1197132003)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 et octroi d'une contribution financière au montant total de 40 000 \$ pour la réalisation d'activités prévues à son plan d'action 2016-2020

2019-03-11 - CA19 19 0048 (1193550002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et octroi d'une contribution financière au montant de 96 151 \$ pour appuyer l'organisme dans la réalisation d'activités prévues à son plan d'action durant l'année

DESCRIPTION

La contribution financière octroyée au COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE, organisme à but non lucratif dûment constitué, permet de réaliser des actions et financer des projets issus des différents groupes de travail qui réalisent les actions mises de l'avant dans le plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée. La mobilisation des citoyens autour du projet de revitalisation est toujours au cœur de la démarche dans le quartier Saint-Pierre.

L'Arrondissement conserve en dossier le plan d'action de l'organisme et le bilan d'activités, les derniers états financiers, les prévisions budgétaires, la charte, la déclaration annuelle, la preuve d'assurances ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. La résolution du conseil d'administration désignant un signataire pour le document juridique de la Ville de Montréal est annexé au sommaire.

Dans le cadre de la refonte du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée, le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE a réalisé un processus de dissolution et le mandat actuel et les biens du CRUISP est transféré à CONCERT'ACTION LACHINE, la Table de quartier de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Initialement, un plan d'action a été déposé en mars 2004. Le processus de revitalisation urbaine intégrée est une démarche à long terme qui demande des réalisations à court, moyen et long termes. Des exercices de planification stratégique et d'actualisation de plan d'action triennal ont été menés.

Plusieurs partenaires s'investissent dans la revitalisation du quartier et bon nombre de projets structurants ont vu le jour et atteint un seuil d'autonomie (ex. La P'TITE MAISON SAINT-PIERRE, soutien de la Caserne des Jeunes - point de service de la MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.). Des fêtes de quartiers sont chapeautées par le COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE et des comités de partenaires et de citoyens sont animés par l'organisme. La direction de l'organisme s'implique dans les concertations locales afin de bien positionner les besoins du quartier. L'apport de l'organisme est essentiel à la revitalisation du quartier de Saint-Pierre.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) a procédé, en 2018 et 2019, à une démarche d'évaluation participative en vue d'actualiser le Programme en impliquant tous les arrondissements et partenaires concernés. Au cours du premier trimestre, des changements seront proposés. Ainsi, dans le souci d'assurer une continuité du travail, le SDIS autorise la poursuite, en 2021 et en 2022, des actions entreprises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022-2023, un budget total de 152 818 \$ (demande d'achat 723849) est disponible pour soutenir le plan d'action de la RUI de Saint-Pierre et est répartie de la manière suivante :

- 96 151 \$ alloués dans le cadre du financement de la RUI Saint-Pierre et qui est entièrement financé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (compétence locale)

imputation réparti comme suit :

93 566 \$ - 1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003661.052132.00000.00000
2 585 \$ - 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003661.052132.00000.00000

- 40 000 \$ en provenance du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, entièrement financé par le Secrétariat à la région métropolitaine (compétence locale)

imputation :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661.052132.00000.00000

- 16 667 \$ assuré par l'Entente MTESS-RUI, et qui est entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec (compétence d'agglomération)

imputation :

1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003661.052132.00000.00000

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que le projet **Saint-Pierre, quartier inclusif et convivial** déposé dans ce sommaire décisionnel est conformes aux balises de de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023) ainsi qu'à celles du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.

Projet	Contribution au projet 2022
CONCERT'ACTION LACHINE	152 818 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme permet de réaliser des projets ayant un impact sur la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme doit adapter les mécanismes de travail avec les citoyens. Les activités et le plan d'action ont été ajustés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et la convention signée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie BILLETTE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Amélie BILLETTE, 14 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-13

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1226901003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 100 000 \$ pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84;

D'octroyer une contribution financière annuelle maximale de 100 000 \$ pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-22 12:16

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION **Dossier # :1226901003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 100 000 \$ pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'annonce de la Ville de Montréal le 8 juillet 2020 concernant la fermeture de l'ancien Port de plaisance de Lachine et le changement de vocation du site vers un nouveau parc riverain, l'arrondissement de Lachine a développé un concept d'animation temporaire du site pour la saison estivale 2021, et récidive en 2022.

Dans cet esprit, Îlot 84 se réapproprie un espace du parc pour recréer La Bronzette afin que les citoyens puissent découvrir et s'approprier ce nouveau parc, avec son projet à caractère culturel et récréatif qui permettra un aménagement de l'espace à différents usages, ainsi qu'une programmation culturelle en collaboration avec l'arrondissement de Lachine, et ce, du 24 juin au 26 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-05-03 - CA21 19 0084 (1219134002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Îlot 84 et octroi d'une contribution financière au montant de 126 600 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour la réalisation du projet d'aménagements transitoires et d'offre d'activités au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021

2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

Résiliation, en date du 30 novembre 2020, du contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC. pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Objectifs généraux du projet :

1. Créer un espace éphémère attractif et convivial avec La Bronzette;
2. Positionner le lieu comme étant l'endroit de prédilection pour les Montréalais.e.s pour venir profiter de l'été;
3. Développer une programmation rassembleuse, inclusive et respectant les mesures sanitaires en place pour activer l'espace;
4. Créer une vitrine qui fait rayonner les commerçant.e.s et organismes locaux;
5. Favoriser le maillage et la collaboration entre les différents acteurs et organismes de l'arrondissement qui sont présents au parc.

Plages horaires en mode-terrasse (resto-bar et musique d'ambiance) :

- Les vendredis de 16h à 22h
- Les samedis et dimanches de 12h à 20h

Horaire des événements publics (service-bar et programmation musicale à chaque événement) :

- Tous les jeudis de 17h à 22h

Concepts d'événements publics:

- 5 @ 7 avec DJ en partenariat avec Aire commune (24 juin, spécial Fête Nationale et 30 juin)
- Événements festifs de socialisation avec DJ
- 5 @ 7 Bronzette avec DJ (7, 14, 21, 28 juillet / 4, 11, 18, 25 août)
- Soirées "buvette conviviale" pour l'après-travail
- Musique d'ambiance avec DJ
- Événement de clôture (26 août)

Le prêt d'équipements sportifs et de jeux sera possible sur place, aux heures d'ouverture en mode-terrasse ou en mode 5 @ 7.

JUSTIFICATION

La mise en place de cet événement favorisera l'appropriation et la découverte du site par la population de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements voisins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière prévue au budget 2022 est de 100 000 \$. Les paiements sont prévus en trois versements.

Demande d'achat: 724716

MONTRÉAL 2030

L'aménagement temporaire du site de l'ancien Port de plaisance de Lachine vers un nouveau parc riverain favorise le développement durable via la démocratisation de l'accès à l'eau pour tous les citoyens et la mise en valeur d'un vaste espace vert aux abords du fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la convention à Îlot 84 a un impact direct sur la programmation offerte aux citoyens pour la saison estivale 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés de Îlot 84 respecteront les normes sanitaires en vigueur établies par la Santé

publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera déployé par l'Arrondissement, en collaboration avec Îlot 84, afin de positionner cette nouvelle destination auprès des citoyens, ainsi que ce que le projet a à leur offrir en termes d'aménagements et d'activités, de façon évolutive, en fonction des phases.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début mai : Confirmation du projet et de son financement par l'arrondissement.

Mi-mai à mi-juin : Préproduction et production, aménagement du site.

Fin juin : Début des activités sur le site en lien avec la Description du projet.

Début octobre - à mi-novembre : Démontage, bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1224076006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif, pour la coordination du volet d'accessibilité dans le cadre de la programmation nautique au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022 et octroi d'un contrat de services gré à gré au montant total de 30 000 \$, toutes taxes incluses si applicables

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif, pour la coordination du volet d'accessibilité dans le cadre de la programmation nautique au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022;

D'octroyer un contrat de services gré à gré à CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE au montant de 30 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense totale de 30 000 \$, toutes taxes incluses si applicables;

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2022
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	Abordage: volume II	30 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 17:02

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1224076006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif, pour la coordination du volet d'accessibilité dans le cadre de la programmation nautique au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022 et octroi d'un contrat de services gré à gré au montant total de 30 000 \$, toutes taxes incluses si applicables

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'animation temporaire du nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2022, l'arrondissement de Lachine a prévu une programmation nautique qui comprend un service de location d'embarcations légères non-motorisées (kayaks, planches à pagaie et canots) ainsi que des activités nautiques (yoga sur planche à pagaie, initiation au kayak, activités de découverte en canot).

Afin de rendre cette programmation accessible, l'arrondissement de Lachine souhaite permettre aux organismes locaux de l'arrondissement la possibilité d'offrir à leurs membres issus de clientèles vulnérables de s'initier à la pratique de sports nautiques non-motorisés. En effet, la démocratisation de l'accès à l'eau est au coeur de l'aménagement du nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine.

Étant donné son expertise et enracinement dans le milieu communautaire lachinois, le CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif dûment reconnu via la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine, catégorie B - organisme communautaire, a été choisi par l'arrondissement pour coordonner ce volet d'accessibilité en 2021 et fort de son expérience, l'organisme est également pressenti pour 2022. Le CMRL est un organisme communautaire qui dessert l'ensemble des segments de la population en offrant des programmes destinés à sortir les personnes vulnérables de leur isolement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-07-05 - CA21 190165 (1218981005)

Octroi d'un contrat de gré à gré à CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (CMRL), organisme à but non lucratif, pour la coordination du volet d'accessibilité dans le cadre de la programmation nautique au nouveau parc riverain de Lachine pour la saison estivale 2021, au

montant de 72 776 \$, toutes taxes incluses si applicables

2021-06-07 - CA21 190127 (1218981004)

Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

2021-03-10 - CE21 0361 (1211701001)

Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en 2021 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'aménagement temporaire et d'animation du site du port de plaisance de Lachine à l'été 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

2020-09-14 - CA20 19 0170 (1183550020)

De résilier, en date du 30 novembre 2020, le contrat octroyé à GESTION NAUTI-CITÉS INC., par la résolution CA18 19 0307, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218

DESCRIPTION

Le CMRL a développé une planification permettant à divers organismes du milieu communautaire lachinois de bénéficier d'une demi-journée de programmation. Ces activités comprennent des ateliers ludiques et des jeux pour profiter des aménagements du nouveau parc riverain et de ses alentours ainsi qu'une heure d'activité nautique encadrée par l'organisme GUEPE. Les clientèles cibles pour bénéficier de ces activités sont les aînés, les familles ayant de jeunes enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les personnes à mobilité réduite. De plus, l'organisme tiendra au moins un séance d'inscription générale à l'intention des citoyens vivant sous le seuil de la pauvreté afin qu'ils puissent bénéficier de ces nouvelles activités dans un cadre inclusif et confidentiel (Accès-loisirs).

Le volet d'accessibilité prévoit également la mise en place d'un service de golfettes directement sur le site afin d'encourager la participation des personnes à mobilité réduite.

Le service se déploiera du 27 juin au 2 septembre 2022 inclusivement. Deux plages horaires par jour sont prévues au calendrier, trois jours par semaine.

JUSTIFICATION

Sur la base d'une proposition de projet, le CMRL a présenté un budget avec les grandes lignes suivantes:

Ressources humaines 23 100 \$

Frais d'activités: 3 300 \$

Administration et logistique: 800 \$

Frais de gestion: 2 800 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal octroyé dans le cadre de ce contrat est de 30 000 \$.

Les paiements sont effectués selon les modalités inscrites à la convention.

Les détails des informations financières et budgétaires pour ces dépenses sont telles qu'indiqué dans l'intervention financière.

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2021 (Abordage : Volume I)	SOUTIEN 2022
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	Abordage: volume II	72 776 \$	30 000 \$

2410.0012000.301484.01301.54590.000000.000000.000000.000000.000000

Demande d'achat: 724424

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important pour l'arrondissement de pouvoir offrir à des clientèles n'ayant pas eu l'opportunité de vivre des activités en nature de pouvoir profiter d'activités à proximité de l'eau. L'octroi du contrat au CMRL permet précisément l'accessibilité à de telles clientèles de bénéficier d'activités nautiques.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les employés du CMRL respecteront les mesures sanitaires en vigueur émises par la santé publique et s'assureront de sensibiliser les participants au respect de celles-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute communication devra faire l'objet d'une vérification par l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dans sa proposition de projet, le CMRL a inclus un calendrier de déroulement des activités. Des rencontres de suivi du contrat seront prévues avec l'Arrondissement, notamment pour la coordination des activités nautiques avec GUEPE.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1227132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour la réalisation de la ruelle communautaire Ouellette, dans le cadre du programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour la réalisation de la ruelle communautaire Ouellette, dans le cadre du Programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 11:57

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION**Dossier # :1227132001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour la réalisation de la ruelle communautaire Ouellette, dans le cadre du programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine encadre le réaménagement de ruelles. En effet, la majorité des ruelles montréalaises ont été réalisées pour répondre à des fonctions utilitaires désormais désuètes. En les repensant, les citoyens se rapprochent des espaces publics et redessinent les quartiers aux couleurs d'aujourd'hui. Une ruelle peut devenir un lieu de rencontres, un espace de jeu et de socialisation ou une zone propice à la végétation ou au développement d'une identité communautaire qui peut prendre différentes formes : un espace ludique, culturel, interculturel, intergénérationnel, patrimonial, sécuritaire, historique, de loisirs, etc.

L'arrondissement de Lachine propose une aide financière et des ressources pour accompagner les résidents qui souhaitent réaménager leur ruelle. Certains critères doivent être respectés et la mobilisation des citoyens riverains doit être au rendez-vous. L'aide financière inclut l'accompagnement des citoyens par un organisme reconnu de l'Arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratifs de l'arrondissement de Lachine et démontrant la capacité à mener ce type de projet.

Le programme de ruelles communautaires en est à sa dernière édition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2019-04-01 - CA19 19 0097 (1197132001)**

Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour la réalisation de la ruelle communautaire Niska dans le cadre du programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine

2018-08-06 - CA18 19 0220 (1183550017)

Approbation du Programme de ruelles communautaires de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

La ruelle Ouellette est située à l'intérieur du quadrilatère: avenue Ouellette, rue Léo-Pétrin, avenue Duranceau et rue Saint-Jacques. Le comité de citoyens a obtenu l'appui de 85 % (95 signatures/112 adresses) des riverains et a déposé tous les documents requis. Les résidents ont su démontrer le potentiel de leur ruelle. Guidé par l'engagement du comité et des riverains, CONCERT'ACTION LACHINE, à travers son comité de Revitalisation urbaine intégrée de Saint-Pierre, accompagnera ce groupe lors de la préparation des plans d'aménagement, de l'aménagement, de l'entretien et de l'animation de ce nouvel espace de vie communautaire.

Les différentes interventions murales devront faire l'objet d'une validation distincte. Les esquisses devront être déposées au Programme d'art urbain de l'arrondissement de Lachine pour validation finale avant la réalisation.

Une accréditation annuelle sera réalisée par l'organisme associé.

JUSTIFICATION

Étant porteur du programme de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre, l'organisme travaille déjà en étroite collaboration avec l'arrondissement de Lachine et ses citoyens. L'encadrement du comité de la ruelle Ouellette et la réalisation des aménagements s'inscrit dans la mission du comité de Revitalisation urbaine intégrée de Saint-Pierre, notamment en ce qui a trait à l'embellissement et l'appropriation du milieu de vie par les citoyens. CONCERT'ACTION LACHINE a, au fil des années, démontré son expertise par la réalisation de nombreux projets réunissant les citoyens ainsi que d'autres organismes à but non lucratif. De plus, de par son statut, CONCERT'ACTION LACHINE est en mesure de solliciter diverses bourses qui pourraient, au besoin, servir à bonifier le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 5 000 \$ est octroyé à CONCERT'ACTION LACHINE afin qu'il accompagne les citoyens dans l'ensemble de la démarche.

Un montant maximal de 10 000 \$ pourra être remboursé à CONCERT'ACTION LACHINE sur présentation de pièces justificatives liées aux aménagements exécutés et approuvés au préalable par l'Arrondissement. Voir contrat en annexe.

Imputation : budget de fonctionnement

2410.0010000.301413.011101.61900.016491.0000.00000.014041.00000.00000.

Demande d'achat (DA) : 724566

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aménagement de cette ruelle communautaire favorisera la vie de quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation sera apposée aux entrées de la ruelle.

Une inauguration de la ruelle est prévue et des représentants de l'Arrondissement seront invités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2022 - Réalisation des aménagements de la ruelle.
Automne 2022 - Inauguration de la ruelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine GOLDSTYN, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Luc F ROBILLARD, Lachine

Lecture :

Lynda POIRIER, 21 avril 2022
Catherine GOLDSTYN, 21 avril 2022
Luc F ROBILLARD, 20 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1227464005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 48 535,20 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 29 mai au 21 août 2022

D'approuver l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal;

D'octroyer un montant de 48 535,20 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 29 mai au 21 août 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer l'entente administrative pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:52

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1227464005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 48 535,20 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 29 mai au 21 août 2022

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal, ci-après appelé le « SPVM », soumet à l'arrondissement un protocole d'entente visant à permettre l'embauche de quatre (4) cadets-policiers. Les cadets-policiers à vélo effectueront leur travail sur la majorité des voies cyclables, dans les parcs et espaces verts, et seront présents aux événements liés à leur mandat et requis par l'arrondissement.

Ainsi, il y aurait lieu que l'arrondissement verse au SPVM la somme totale de 48 535,20 \$ pour l'embauche de quatre (4) cadets-policiers à raison de 35 heures/semaine au taux de 28,89 \$ l'heure pour une durée de douze semaines, du 29 mai au 21 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-03-08 - CA21 19 0036 (1213479001)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 47 577,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 30 mai au 22 août 2021

2020-12-07 - CA 20 19 0245 (1203479005)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020

2019-03-11 - CA19 19 0045 (1193479002)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 45 578,40 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 2 juin au 25 août 2019

2018-04-09 - CA18 19 0100 (1183479004)

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août

2018

2017-04-10 - CA17 19 0108 (1173479004)

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de quatre cadets policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2017 et d'autoriser une dépense de 41 630,40 \$ à cette fin.

2016-03-14 - CA16 19 0069 (1163479003)

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de deux cadets policiers pour la période du 1^{er} juin au 23 août 2016 et d'autoriser une dépense de 20 395,20 \$ à cette fin

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En raison du grand nombre d'activités et événements qui se déroulent sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, ces cadets-policiers sont un support très utile à la sécurité des participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera payée au budget de fonctionnement après avoir effectué les virements de crédits nécessaires. Voir le détail de l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1224076008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'art urbain

D'octroyer une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun des trois organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'art urbain :

ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2022
CONCERT'ACTION LACHINE	Saint-Pierre en couleurs	13 500 \$
ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC.	Ruelle Insolite	8 500 \$
CENTRE RÉCRÉATIF LACHINE OUEST	Murale piscine Lachine ouest	3 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-19 16:49

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1224076008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2022, dans le cadre du Programme d'art urbain

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une contribution financière à CONCERT'ACTION LACHINE, à l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et à CENTRE RÉCRÉATIF LACHINE OUEST, organismes à but non lucratif, dûment reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit au Programme d'art urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-07-05 - CA21 19 0167 (1214076011)

Octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme d'art urbain

2021-04-06 - CA21 19 0066 (1213550004)

Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
 Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION

Le Programme d'art urbain vise à soutenir la réalisation de projets d'arts visuels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. Il fait la promotion de l'art urbain afin d'embellir le paysage lachinois et contribuer à augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu de vie. Ce programme soutient les efforts de médiation culturelle déployés depuis 2003 via le Programme graffiti de l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

Un comité de sélection formé de différents acteurs municipaux s'est rencontré le 31 mars dernier afin d'analyser les projets soumis. Le comité était constitué de :

- Du responsable du Programme
- Du Commissaire au développement économique
- D'un représentant de la DAUSE
- D'un représentant du service de la Culture

Les croquis finaux devront être déposés au comité et approuvés avant la réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'art urbain prévoit un montant maximal de 25 000 \$ annuellement.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000

Projet Saint-Pierre en couleurs - CONCERT'ACTION LACHINE : 13 500 \$

DA: 724221

Projet Ruelle Insolite - ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. : 8 500 \$

DA: 724220

Projet Murale piscine Lachine ouest- CENTRE RÉCRÉATIF LACHINE OUEST : 3 000 \$

DA: 724217

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les trois projets seront réalisés au printemps et à l'été, dont un dès le mois de mai. Tout report du dossier à une séance subséquente du conseil aura un impact sur la réalisation du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets sont conçus pour être réalisables selon les différentes mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme d'art urbain de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets au printemps et à l'été. Un rapport final sera déposé par les organismes à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1227464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 15 839,52 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

D'autoriser l'octroi de contributions financières pour montant total de 15 839,52 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

Organisme	Projet	Montant
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	Remboursement de dépenses faites pour le projet de la Fondation Jays Care	5 639,52 \$
Fondation de l'Hôpital Lachine CUSM	Gala du 4 juin 2022	10 000 \$
Fondation Sainte-Anne Inc.	Camp éducatif bilingue	200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 14:48

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1227464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi de contributions financières pour un montant total de 15 839,52 \$, toutes taxes incluses si applicables, aux organismes désignés

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

Organisme	Projet	Montant
Fondation de l'Hôpital Lachine	Gala du 4 juin 2022	10 000 \$
Association de baseball amateur de Lachine	Remboursement de dépenses faites pour le projet de la Fondation Jays Care	5 639,52 \$
Fondation Sainte-Anne	Camp éducatif bilingue	200 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CLSDS

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1227132003

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE ainsi que GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) permettant la réalisation des aménagements sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE ainsi que GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) permettant la réalisation des aménagements sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée » Promenade Saint-Jacques »;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 17:01

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1227132003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE ainsi que GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) permettant la réalisation des aménagements sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »

CONTENU**CONTEXTE**

Le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME) et le Comité Revitalisation Saint-Pierre de CONCERT'ACTION LACHINE ont obtenu un financement afin de réaliser des projets d'aménagement qui embellissent et verdissent des lieux publics. Une partie de ces aménagements sont prévus sur le domaine public. Par conséquent, l'organisme demande à l'Arrondissement d'autoriser les travaux et de permettre qu'ils soient exécutés par l'organisme et ses partenaires.

L'embellissement de la rue Saint-Jacques aura pour effet:

- d'améliorer le sentiment de sécurité;
- de stimuler le commerce;
- de favoriser les déplacements actifs;
- d'aider à réduire les îlots de chaleur;
- de bonifier la biodiversité;
- de diminuer le vandalisme;
- de favoriser le sentiment de bien-être chez les résidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2022-03-07 - CA 22 19 0038 (1227132002)

Autorisation à CONCERT'ACTION LACHINE pour réaliser des travaux d'aménagement sur le domaine public aux abords de la rue Saint-Jacques dans le cadre du projet de revitalisation urbaine intégrée « Promenade verte Saint-Jacques »

Cette résolution visait à permettre à L'organisme de déposer une demande de soutien financier auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour la réalisation d'aménagements aux abords de la rue Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Un comité de travail a été formé afin d'accompagner l'organisme dans toutes les étapes de planification et de réalisation du projet. Le comité est formé de Ghislain Dufour (commissaire au développement économique), Catherine Goldstyn (architecte paysagiste), Lynda Poirier (conseillère en aménagement), Simon Racicot (agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives), Chantal Smedbol (coordonnatrice - Revitalisation Saint-Pierre) et Lisa Leprêtre (chargée de projet - Revitalisation Saint-Pierre). D'autres ressources expertes peuvent se joindre au comité, au besoin. Les interventions qui seront réalisées par le GRAME ont été présentées au comité à travers Revitalisation Saint-Pierre (Concert'Action Lachine).

Les aménagements dont il a été convenu prévoient du verdissement et l'ajout de mobilier urbain à la charge des organismes. Une convention de services est requise afin d'autoriser l'organisme à réaliser certains aménagements sur le domaine public ou qui ont une influence sur les opérations courantes de l'Arrondissement. Seuls ces aménagements sont encadrés par la convention de services. Certains services sont requis de la part de l'Arrondissement pour mener à bien ces projets. Les rôles et responsabilités sont décrits dans la convention.

Les différentes interventions murales devront faire l'objet d'une validation distincte. Les esquisses devront être déposées au Programme d'art urbain de l'arrondissement de Lachine pour validation finale avant la réalisation.

JUSTIFICATION

Le Comité de Revitalisation Saint-Pierre de CONCERT'ACTION LACHINE et le GRAME possèdent toutes les compétences et bénéficient du soutien d'une équipe de professionnels de l'Arrondissement pour mener à bien ce projet. Les aménagements auront pour effet d'améliorer le sentiment de sécurité et de bien-être aux abords de la rue Saint-Jacques, ce qui incitera à une appropriation des lieux par les résidents. Le choix de la rue Saint-Jacques, pour développer ce projet est idéal puisque cet axe représente l'artère commerciale du quartier et un lieu central pour l'ensemble des résidents du secteur. Le projet est entièrement financé par l'organisme, suite à des demandes de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet ne représente aucune dépense pour l'arrondissement de Lachine.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont organisées par l'organisme et seront partagées avec l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2022 à automne 2022: réalisation des aménagements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine GOLDSTYN, Lachine
Ghislain DUFOUR, Lachine

Lecture :

Lynda POIRIER, 21 avril 2022
Catherine GOLDSTYN, 21 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc. < arr. < 60000 > >

Le : 2022-04-19



Dossier # : 1226901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 3 mai 2022 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2021

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 3 mai 2022 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2021;

De prendre acte du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 11:55

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1226901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 3 mai 2022 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif le 9 mai 2016, plusieurs modifications ont été apportées lors du dépôt des bilans annuels. Cette année, nous déposons les modifications à apporter à ces politiques ainsi que le bilan de l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 CA21 19 0066 (1213550004) et son addenda

Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 7 avril 2021 et dépôt du bilan de soutien offert aux organismes pour l'année 2020

2020-02-03 CA20 19 0013 (120675002)

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)

D'approuver les modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2019-03-11 - CA19 19 0053 (1196759002)

Dépôt du bilan 2018 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 12 mars 2019

2018-06-11 - CA18 19 0178 (1186759009)

Dépôt du bilan de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et approbation des modifications proposées pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018

DESCRIPTION

Les modifications à apporter à la **Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine** sont :

La Politique de reconnaissance et de soutien permet une meilleure gestion du soutien offert aux organismes. Toujours dans le but d'améliorer nos façons de faire, nous recommandons quelques ajustements qui, selon nous, permettront de mieux répondre aux besoins des organismes.

1. Pour être reconnu, un organisme admissible doit avoir son siège social dans l'arrondissement de Lachine ou, dans le cas des organismes des catégories C et I, y offrir ses activités ou services;

Recommandation : Inclure la catégorie H (organismes en collaboration) des organismes à but non lucratif qui offrent une expertise.

2. Processus de renouvellement de la demande de reconnaissance 60 jours avant le terme de la reconnaissance;

Recommandation : Le renouvellement triennal se fera 60 jours après l'AGA de la dernière année de reconnaissance (cycle de 3 ans).

3. Programme d'aide financière au soutien des activités;

Recommandation : Les élites doivent être reconnus comme tel par leur fédération sportive.

4. Programme de travail de rue;

Recommandation : Date de dépôt le 15 janvier de chaque année.

5. Programme d'accompagnement en loisir des camps de jour reconnus par l'Arrondissement;

Date de tombée 15 septembre;

Recommandation : Date de tombée au premier octobre;

6. Programme d'art urbain;

Recommandation : Tout propriétaire, artiste ou citoyen intéressé à participer à la mise en œuvre d'un projet, mais qui n'est pas en lien avec un OBNL dûment reconnu est prié de contacter le responsable du Programme qui assurera les liens permettant de mener à terme le projet, si réalisable.

Recommandation : Arrimer les dates de dépôt des projets avec le programme d'art mural (au 1^{er} mars de chaque année).

Recommandation : Esquisse de la murale ou processus suggéré pour l'idéation de projet.

Recommandation : Modifier dans le formulaire « la photo » pour inclure un exemple de projet local soutenu via ce programme.

7. Encadrement pour l'utilisation des plateaux sportifs extérieurs;

Recommandation : gratuité pour les organismes reconnus de l'Arrondissement.

8. Politique de filtrage;

Recommandation : spécifier les preuves à fournir : (entente avec le SPVM, formulaire d'adhésion des bénévoles, politique de filtrage de l'organisme, Déclaration de la direction comme quoi l'organisme le fait, confirmation de la Fédération.

Les modifications à apporter à la **Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine** sont :

La pandémie a aussi impacté les organismes qui tiennent habituellement des événements, particulièrement l'été. Ceci étant dit, les citoyens ont pu bénéficier de quelques événements, notamment au nouveau parc riverain avec l'offre culturelle d'Îlot 84, l'offre sportive avec GUEPE, et d'animation avec le CENTRE MULTI-RESSOURCE DE LACHINE (CMRL).

AGIR

La nouvelle procédure AGIR à l'arrondissement est en phase avec les besoins des directions impliquées dans la tenue des événements sur le domaine public. Celle-ci comprend notamment la coordination de ces événements, les normes sécurité et incendie, la fermeture de rue, la confection de plan de contournement, l'avis de fermeture de rue, la transmission des requêtes aux intervenants et l'émission de permis de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE).

1. La demande est soumise au moins 90 jours avant l'événement. Pour les événements récurrents, un délai de 60 jours est requis;

Recommandation : La demande est soumise au moins 120 jours avant l'événement. Pour les événements récurrents, un délai de 90 jours est requis.

2. Fermeture de rues;

Recommandation : Réception d'un plan attaché à chaque formulaire, pour chaque entrave (fermeture complète d'une rue ou par intermittence, réservation de stationnement avec ou sans parcomètre, parc, etc.), ainsi que tout autre plan explicatif (décor ou autres).

Recommandation : Fournir un plan de contournement pour la circulation (approuvé par un(e) ingénieur(e)).

3. Distribuer un avis écrit à la population dans chaque boîte aux lettres du secteur visé;

Recommandation : Remise également de la lettre qui sera distribuée aux citoyens avoisinants les avisant qu'il y aura un événement pour chacune des entraves.

4. Installation de barricades ou de signalisation requise;

Recommandation : Demande adressée à la Direction des travaux publics.

Recommandation : Remplir le formulaire de pose d'enseignes interdisant le stationnement pour remorquer tout véhicule qui ne respecterait pas la signalisation.

JUSTIFICATION

Les changements proposés permettront une bonification des politiques et un soutien accru et adapté auprès des organismes à but non lucratif reconnus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer l'efficacité de nos politiques et apporter un soutien adapté à nos organismes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON
Directrice CSLDS

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1221700004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} février au 31 mars 2022

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2022.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:58

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1221700004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er février au 31 mars 2022

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2022. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 12 listes pour approbation, soit 9 listes des achats effectués par carte de crédit en février et en mars 2022, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2022.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de février et de mars 2022.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant les mois de février et de mars 2022.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant les mois de février et de mars 2022.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;

- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} février au 31 mars 2022. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-21

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1216739008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2021-12-01 10:30

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1216739008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

D'adopter le *Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-03-25 07:51

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216739008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022(RCA22-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

CONTENU**CONTEXTE****Contenu**

Une modification a été apportée au projet de règlement depuis son dépôt à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2021, soit:

L'article 19.3 Utilisation du photocopieur

Le coût pour impression et photocopie en noir et blanc format 11x17 recto est de 0,17 \$ au lieu de 0,26 \$ et le tarif pour impression et photocopie en noir et blanc recto/verso (dans le même format) est de 0.34 \$ au lieu de 0,52 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION **Dossier # :1216739008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Cinq modifications ont été apportées au règlement depuis son adoption lors de la séance du 7 décembre 2021 :

1- L'article 6.1 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié au deuxième point de l'encadré intitulé « Dépôt relatif au branchement à l'égout et à l'aqueduc **** » par le remplacement du mot « locale » par le mot « artérielle »;

2- L'article 6.3 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié par la suppression de l'ensemble des dispositions contenues à la rubrique **Frais pour l'occupation périodique du domaine public** concernant une terrasse commerciale complètement ou partiellement située sur le domaine public et un dépôt de garantie;

3- L'article 7.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est modifié à la section intitulée « Enseignes ou panneaux réclames » par le texte suivant :

Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation, le maintien, le remplacement et la modification de la structure ou du message visant une enseigne principale, une enseigne temporaire, une enseigne secondaire autre qu'une enseigne d'identification d'usages ou d'activités ou d'une plaque d'adresse.

4- L'article 21 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) est remplacé par :

21. Batobus :

Par traversée	TARIF	TPS	TVQ
Enfant de 5 ans et -	sans frais	exonérée	exonérée

Enfant de 6 ans et +, adolescent et adulte	3,48 \$	applicable	applicable
Nolisement du Batobus :	383,15 \$	applicable	applicable
· prix forfaitaire (durée de 4 heures)	98,35 \$	applicable	applicable
· heure additionnelle			

5- L'ajout à l'article 22 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022* (RCA22-19001) des activités nautiques suivantes :

22. Location d'embarcations et activités nautiques

Activités nautiques	TARIF	TPS	TVQ
Rabraska en famille (6 ans et plus) -	20,00 \$	exonérée	exonérée
Activité de deux heures	15,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif un adulte	60,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif un enfant (6 à 17 ans)	10,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif deux adultes et deux enfants			
· Tarif enfant de plus (forfait famille seulement)			
Kayak au clair de lune ou au lever du soleil (12 ans et plus)	40,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus (kayak simple seulement)	30,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne sans embarcation	25,00 \$	exonérée	exonérée
	15,00 \$	exonérée	exonérée
SUP yoga (12 ans et plus)			
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus	25,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne sans embarcation	15,00 \$	exonérée	exonérée
Initiation au kayak (12 ans et plus) ou canot (6 ans et plus) - Activité de une heure	15,00 \$	exonérée	exonérée
· Tarif par personne avec embarcation et accessoires inclus			
· Tarif par personne sans embarcation	40,00 \$	exonérée	exonérée
Sortie familiale en canot ou kayak double (6 ans et plus) - Activité de deux heures			
· Tarif par embarcation inclus			

Vous trouverez, en pièce jointe, les principales modifications des articles visés par cet amendement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1216739008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

2021-06-07 - CA21 19 0142 (1206739002)

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 3 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0096 (1206739002)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro RCA21-19001-3 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2021-05-03 - CA21 19 0095 (1216739001)

D'adopter le *Règlement RCA21-19001-2 modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2021-03-08 - CA21 19 0042 (1206739002)

D'adopter le *Règlement numéro RCA21-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine

2020-12-07 - CA20 19 0253 (1206739002)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

2020-11-02 - CA20 19 0229 (1206739002)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001)

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-26

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1227204001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes

D'adopter le Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale ou supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de rues principales) et autres dispositions connexes .

Signé par André HAMEL **Le** 2022-04-28 15:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227204001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption – Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la tenue de la consultation publique du 27 avril 2022, le projet de règlement est modifié. (voir pièces jointes)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227204001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude de Rues principales) et autres dispositions connexes

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur le zonage (2710) afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine , en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude Rues principales) et autres dispositions connexes .*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1227204004- Résolution à venir
D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement modifiant le *Règlement sur le zonage (2710)* vise à consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (étude de Rues principales) et autres dispositions connexes. Les principales modifications sont les suivantes :

- Modifications au plan de zonage (Annexe A) afin de concentrer les commerces sur l'artère commerciale et ne pas permettre de débordement sur les rues perpendiculaires ou à l'extérieur d'une zone commerciale nouvellement redéfinie;
- Ajustements à l'ensemble des grilles des usages visant les zones commerciales (Annexe C);
- Création de nouvelles notes à la grille des usages (Annexe B) dont notamment celle visant à permettre les bureaux, les centres de mise en forme (gym et autres salles de sports), les garderies et écoles, uniquement aux étages supérieurs au rez-de-chaussée d'un établissement commercial.

À titre informatif, le projet de Règlement numéro 2710-102 incluant les extraits du plan de zonage (Annexe A), les notes à la grille des usages (Annexe B) ainsi que les grilles des usages et des normes d'implantation (Annexe C) ont été sauvegardés en pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le présent projet de règlement (2710-102) est le fruit de rencontres de travail entre le comité interne (composé de commerçants et de gens d'affaires, fonctionnaires et élus), le développement économique et la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) dont la plus récente a été tenue le 21 avril 2021. Il fait également suite aux recommandations de l'étude de mix commercial réalisée par l'organisme «Rues Principales» qui a été mandaté par l'arrondissement de Lachine pour produire le portrait actuel de l'offre et de la demande pour le marché de Lachine. L'arrondissement souhaite que les artères commerciales soient au service de la population :

- La rue Notre-Dame est la rue principale de l'arrondissement. Elle est axée sur des commerces de proximité et de destination et offre des services utilitaires et professionnels.
- Le secteur centre (32^e, 25^e, 28^e Avenues et la rue Victoria) est le pôle commercial «attracteur» de l'arrondissement qui offre une trame commerciale fonctionnelle aux résidents de Lachine.
- Les rues Provost, Saint-Jacques et la 45^e Avenue sont des artères de proximité.

La vision de développement élaborée par le comité interne dont la firme Rues principales, le commissaire industriel de l'arrondissement de Lachine, est la suivante :

« VISION DE DÉVELOPPEMENT

L'arrondissement de Lachine est un milieu de vie complet, où le passé industriel côtoie l'inventivité contemporaine. Les résidents ont un accès sécuritaire et actif à leurs destinations quotidiennes (épicerie, emploi, loisirs, etc.). Les transformations accueillies consolident les acquis et décuplent le potentiel du milieu.

Le canal, le marché public et l'ensemble des noyaux commerciaux offrent un milieu vibrant qui répond aux besoins des résidents. Les commerçants ont pignon sur rue, s'unissent pour des campagnes de mobilisation et des événements, et oeuvrent activement, aux côtés de l'Arrondissement, à une gouvernance engagée et prospère.

Lachine-Est s'inscrit en continuité et en complémentarité avec l'existant. La rue Notre-Dame est la colonne vertébrale de l'arrondissement.».

L'adoption du présent projet de règlement vient appuyer la vision de développement de l'arrondissement qui misera sur une trame de rue assurant un maximum de perméabilité avec les quartiers existants, ce qui facilitera les déplacements en transport actif et collectif en améliorant la connectivité des infrastructures accueillant les usagers de transport actif afin de se déplacer entre les différents pôles commerciaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le présent projet de règlement est en accord avec les grandes orientations, objectifs et

actions visés dans l'exercice de projet de Ville ainsi que le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM, 2050).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette démarche de modification réglementaire vise à consolider et à renforcer les pôles commerciaux à Lachine. Parallèlement à cette démarche, l'élaboration d'un guide promotionnel visant à assurer une communication efficiente entre les fonctionnaires, les entrepreneurs et les futurs commerçants désirant s'établir à Lachine est prévue. Ce guide, élaboré par le développement économique et la DAUSE, comportera plusieurs volets pour accompagner les promoteurs et commerçants dans leur démarche auprès des différentes instances :

- Les ressources disponibles pour accompagner les commerçants afin de valider la faisabilité de leur projet;
- Les données statistiques sur le site Internet de Montréal et l'étude du «mix commercial» de Lachine réalisée par l'organisme «Rues principales»;
- Les démarches pour l'obtention des différents permis ou certificats d'autorisation dans le cadre d'une demande d'exploitation commerciale : l'obtention du certificat d'occupation commerciale, le certificat d'autorisation pour l'installation d'enseignes, le permis de rénovation, transformation ou d'agrandissement, le permis d'occupation du domaine public, le cas échéant;
- Les démarches de demandes discrétionnaires (PIIA, dérogation mineure, etc.) acheminées au comité consultatif d'urbanisme ou au comité régissant les démolitions d'immeubles, le cas échéant;
- Les ressources techniques et financières pour augmenter les chances de réussite de leur projet d'affaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les étapes suivantes sont à prévoir :

- Publication d'un avis pour l'assemblée publique de consultation;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation;
- Affichage des avis publics concernant les approbations référendaires à prévoir.

En ce qui concerne le développement économique, la vision commerciale de l'arrondissement de Lachine devra être publiée sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie pour communiquer les orientations et intentions de l'arrondissement en lien avec le nouveau zonage commercial. Un dépliant sera rédigé sous forme de guide de références, pour aider les promoteurs, entrepreneurs et futurs commerçants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet est susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- Adoption du premier projet de règlement;
- Tenue de la consultation publique;
- Adoption du second projet de règlement;

- Adoption du règlement;
- Émission du certificat de conformité;
- Avis public de promulgation annonçant l'entrée en vigueur du règlement;
- Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-02-24



Dossier # : 1227204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et supprimer la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées

D'adopter le Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées .

Signé par André HAMEL **Le** 2022-03-28 13:17

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption – Règlement numéro RCA05-19010-7 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RC05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et supprimer la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées

CONTENU

CONTEXTE

Modification au *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010) afin de remplacer la zone C-215 par la nouvelle zone M-215 et d'abroger la zone C-309 aux zones d'application des dispositions concernant l'usage d'établissement avec service de boissons alcoolisées.

Le *Règlement sur le zonage* (2710) est également modifié parallèlement à la présente démarche de modification du *Règlement relatif aux usages conditionnelles* (RCA05-19010) dans le but de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage (Étude «Rues principales»).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-04 - (1227204001 - Résolution à venir
 Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement numéro 2710-102 modifiant le Règlement sur le zonage* (2710) *afin de consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage et autres dispositions connexes*

DESCRIPTION

Les modifications proposées au projet de Règlement numéro RCA05-19010-7 visent uniquement le territoire d'application, soit l'article 31. Actuellement les zones où il est possible d'obtenir l'autorisation via la procédure de demande d'usages conditionnels pour l'exploitation d'un établissement avec service de boissons alcoolisées sont les zones C-215, C-309, M-317, M-403, C-405 et C-415.

JUSTIFICATION

Afin d'être cohérent avec la modification réglementaire proposée par le comité de travail interne (Commissaire industriel, DAUSE, commerçants et gens d'affaires, élus) et l'étude de

«Rues principales» intitulée «Plan de développement commercial», visant à consolider et renforcer les deux principaux pôles commerciaux de Lachine, en y concentrant les commerces à vocation locale et supra-locale, tout en permettant la coexistence d'artères de voisinage, le territoire d'application du présent règlement doit être révisé comme suit :

La zone commerciale C-215

(

Cette zone commerciale située entre les rues Provost et Saint-Antoine, à l'ouest de la 32^e Avenue, autorise déjà via le *Règlement relatif aux usages conditionnels* (RCA05-19010), les établissements avec services de boissons alcoolisées. On retrouve dans cette zone des services de professionnels mais surtout des établissements commerciaux comme le restaurant St-Hubert, le dépanneur Couche-Tard et la Brasserie Le Manoir. Dans la réflexion sur les zones commerciales et le projet de *Règlement numéro 2710-102* sur le zonage, il a été constaté que seuls les usages commerciaux sont autorisés dans cette zone. Il a été proposé de permettre la mixité des usages et ce, en ajoutant les usages résidentiels de type multifamiliaux qui correspondent à la densité du secteur. Afin que le numéro de zone reflète la mixité des usages, celui-ci doit débiter par la lettre «M» selon les règles d'application des grilles des usages du *Règlement sur le zonage* (2710). Dorénavant, les usages résidentiels, commerciaux et mixtes seront autorisés dans la nouvelle zone M-215. Les grilles des usages et des normes d'implantation ont été modifiés en conséquence. Donc, l'usage «établissement avec service de boissons alcoolisées étant déjà autorisé dans ce secteur, le fait de ne pas remplacer le numéro de zone (C-215 par M-215), ferait en sorte de ne plus les autoriser via le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA05-19010).

La zone commerciale C-309

Cette zone commerciale située à l'extrémité nord de la rue Sherbrooke entre les 24 et 25^e Avenues comporte deux bâtiments, dont un seul bâtiment commercial encore «actif», où l'on retrouve le «Belvédère Bowling». Depuis la fermeture de l'ancien accès (prolongement de la 25^e Avenue) à l'autoroute 20, cette petite zone commerciale n'a plus sa raison d'être. Il a été proposé d'abroger cette zone et de prévoir des usages résidentiels qui correspondent à la réalité actuelle du secteur en raison de sa proximité à plusieurs zones résidentielles dont le secteur Duff Court. Cette zone C-309 doit donc être retirée de la liste des zones du territoire d'application du Règlement relatif aux usages conditionnels.

Un projet de règlement accompagne, en pièce jointe, le présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les étapes suivantes sont à prévoir :

- Publication d'un avis pour l'assemblée publique de consultation;
- Tenue de l'assemblée publique de consultation;
- Affichage des avis publics concernant les approbations référendaires à prévoir.

En ce qui concerne le développement économique, la vision commerciale de l'arrondissement de Lachine devra être publiée sur le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/lachine/affaireseconomie pour communiquer les orientations et intentions de l'arrondissement en lien avec le nouveau zonage commercial. Un dépliant sera rédigé sous forme de guide de références, pour aider les promoteurs, entrepreneurs et futurs commerçants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion et adoption du projet de *Règlement numéro RCA05-19010-7* par le conseil d'arrondissement;
- Tenue de la consultation publique au Règlement relatif aux usages conditionnels touchant simultanément les modifications au Règlement sur le zonage et au Règlement de permis et certificats qui y sont associés;
- Adoption du second projet de Règlement;
- Adoption du Règlement;
- Publication de l'avis public d'entrée en vigueur (avis de promulgation suite à la réception du certificat de conformité) du Règlement relatif aux usages conditionnels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-03-28



Dossier # : 1228981004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine

D'édicter une ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois dans l'arrondissement de Lachine à compter du 3 mai 2022;
De fermer de façon permanente la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois;

D'autoriser à circuler sur le chemin des Iroquois, et à se stationner au nouveau parc riverain, les véhicules municipaux et mandatés par la Ville de Montréal et l'arrondissement de Lachine, les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, les véhicules de sécurité publique et les véhicules d'utilités publiques;

D'autoriser à circuler sur le chemin des Iroquois, et à se stationner au nouveau parc riverain, les véhicules autorisés en vertu du contrat pour le batobus durant la période estivale 2022;

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée et du marquage au sol désignant des espaces réservés pour les véhicules autorisés.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 14:49

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1228981004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels et de sécurité routière sur son territoire, le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté le règlement modificateur 2404-25 portant sur la circulation, à la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Par ce règlement, l'arrondissement a modifié les articles 18.1 et 18.3 de son Règlement portant sur la circulation, lui permettant d'édicter des ordonnances en vue d'interdire ou restreindre, de manière temporaire ou permanente, une partie ou la totalité d'un chemin public.

Ce même règlement modificateur introduit l'Annexe C par lequel la circulation véhiculaire est interdite du 1^{er} novembre au 31 mars sur le chemin des Iroquois.

Aujourd'hui, en vue de la saison estivale, il est de prime importance de veiller à la sécurité des usagers qui accèderont au nouveau parc riverain à pied, vélo ou triporteur, en interdisant de manière permanente la circulation véhiculaire sur le chemin des Iroquois, tout en autorisant la circulation des véhicules municipaux, de sécurité publique, nautique et d'utilité publique.

L'ordonnance recommandée au conseil a donc pour but de restreindre de manière permanente la circulation véhiculaire sur le chemin des Iroquois, tout en autorisant la circulation des véhicules autorisés.

Cette ordonnance autorisera également, pour une durée déterminée (saison estivale 2022) et pour un nombre très restreint de véhicules, la circulation des voitures autorisées par l'entente de service qui sera conclue pour le service du batobus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-12-06 - CA21 19 0288 (1218981011)

Adoption - Règlement numéro 2404-25 modifiant le Règlement portant sur la circulation (R-2404-15)

DESCRIPTION

Spécifiquement, en vertu des articles 18.1 et 18.3 du Règlement portant sur la circulation (R-2404-25) l'ordonnance édictée à la séance du 2 mai 2022 stipule :

1. Que la circulation véhiculaire est interdite de manière permanente sur le chemin des Iroquois, à l'exception des autorisations précisées aux articles 2 et 3 de l'ordonnance;
2. Que sont autorisés à circuler, sur le chemin des Iroquois, les véhicules municipaux, de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Lachine, ou mandatés par la Ville de Montréal ou l'arrondissement de Lachine pour effectuer des travaux d'utilité publique, ainsi que les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et les premiers répondants;
3. Que sont autorisés, pour la période estivale 2022, à circuler les véhicules autorisés en vertu du contrat pour le batobus.

JUSTIFICATION

L'ordonnance permet au conseil d'arrondissement de Lachine de décréter les points détaillés ci-haut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à l'élaboration d'un plan de stationnement (espaces réservés) ainsi qu'à la production de panneaux de signalisation et d'autres types d'affiches sont pris à même les budgets de la Direction des travaux publics et de la Division des communications.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrivée de la saison estivale est gage d'un plus haut taux de fréquentation du nouveau parc riverain de Lachine. En effet, il est attendu que de plus en plus de citoyens iront se promener au nouveau parc riverain de Lachine d'ici les prochains mois. Afin d'assurer la sécurité des visiteurs (piétons, cyclistes, poussettes, triporteurs et autres types de transports non-motorisés) du site, il est primordial que l'arrondissement puisse poser les actions nécessaires à la sécurisation du chemin des Iroquois, soit l'unique rue permettant de se rendre au nouveau parc riverain de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public suivra l'édition de l'ordonnance. De plus, une fiche sera envoyée aux agents du 311 afin de les outiller à fournir les informations nécessaires aux citoyens concernant le chemin des Iroquois. Des communications portant spécifiquement sur la fermeture du chemin des Iroquois sont également prévues sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ordonnance édictée s'applique pour la période commençant le 3 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-20

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains

**Dossier # : 1220415004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation situé au 685-687, 9e Avenue

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution autorisant la démolition de bâtiments, la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation, situé au 685-687, 9^e Avenue aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique à la zone R-332 délimitée sur le plan de son annexe A intitulé « Territoire d'application », identifiée sur le plan de zonage de l'annexe A du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments ainsi que l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs sont autorisés aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° aux articles 4.14.4.16, 4.14.3 paragraphe c, 4.1.1 paragraphe h,

2° à l'article 4.4,

4° aux grilles 9B / 38B pour la zone R-332 de l'annexe C du *Règlement sur le zonage* (2710) de l'arrondissement de Lachine intitulée « Grille des normes d'implantation »,

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

3. La démolition du bâtiment portant les numéros civiques 685 et 687, 9^e Avenue et sis sur le lot 2 134 276 du cadastre du Québec est autorisée.

4. Une demande de certificat d'autorisation de démolition visant les bâtiments identifiés sur le plan de l'annexe A du présent règlement intitulé « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

5. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition doit être déposé.

7. Les travaux de construction doivent débuter dans les 48 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

8. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

9. Une garantie bancaire de 200 000,00 \$ doit être déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin d'assurer le respect de la condition de l'article 8. La garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à ce que la construction du plancher du rez-de-chaussée du bâtiment soit complétée.

SECTION 2

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI

10. La hauteur maximale en étages pour le nouveau bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « ÉLÉVATION SUR RUE, ÉLÉVATION SUR RUELLE, ÉLÉVATION SUR COUR, ÉLÉVATION LATÉRALE » joints en annexe B à la présente résolution.

11. Les marges minimales doivent respecter celles identifiées sur le plan intitulé « IMPLANTATION » joint en annexe B de la présente résolution.

SOUS-SECTION 2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

13. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction de chacune des phases du projet de développement.

14. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie ou d'un espace public.

15. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace d'entreposage des déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

Malgré le paragraphe précédent, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

16. Un équipement mécanique sur un toit ne doit pas être visible à partir d'un toit aménagé avec une terrasse, un patio ou une pergola.

17. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

18. Aucun conteneur à déchets n'est autorisé dans les cours.

SOUS-SECTION 3

STATIONNEMENT

19. Le nombre minimum de places de stationnement est de sept (7).

20. Au moins une (1) des cases de stationnement doit comprendre une installation de recharge électrique pour véhicule.

SECTION 2 PIIA

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

21. Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

1° Accroître la présence de la végétation sur le site;

2° Favoriser la création d'un bâtiment de facture architecturale contemporaine;

3° Créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces;

4° L'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des façades ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent être identiques à ceux illustrés sur les plans des annexes B et C joints à la présente résolution;

SOUS-SECTION 1

IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

22. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2°** Le recul des parties de bâtiments sur la 9^e Avenue doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public.

SOUS-SECTION 2

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

23. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Les caractéristiques architecturales doivent être identiques à celles illustrées sur les plans intitulés « ÉLEVATION SUR RUE, ÉLEVATION SUR RUELLE, ÉLEVATION LATÉRALE, ÉLEVATION SUR COUR », joints en annexe C à la présente résolution;
- 2°** L'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 3°** L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 4°** La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 5°** Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 6°** L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

24. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral, tel qu'illustré sur les plans intitulés : « IMPLANTATION », joints en annexe B à la présente résolution;
- 2°** Le verdissement des toits et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés. Les toits doivent être traités comme une 5^e façade;
- 3°** L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;

4° Les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles;

5° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;

6° Les équipements d'éclairage extérieur doivent être conçus de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

SECTION 5 **GARANTIE MONÉTAIRE**

25. Une garantie monétaire d'un montant à déterminer sera exigée préalablement à la délivrance du permis de construction afin d'assurer que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés. Cette garantie doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux. En cas de non réalisation des travaux, la valeur de la garantie sera mise à la disposition de l'arrondissement de Lachine.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

ANNEXE B
PLAN INTITULÉ « IMPLANTATION, PLAN DU SOUS-SOL, PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE, PLAN DU NIVEAU 2, PLAN DU NIVEAU 3, PLAN DES MEZZANINES, ÉLEVATION SUR RUE, ÉLEVATION SUR RUELLE, ÉLEVATION SUR COUR, ÉLEVATION LATÉRALE »

ANNEXE C
PLAN INTITULÉ « IMPLANTATION, ÉLEVATION SUR RUE, ÉLEVATION SUR RUELLE, ÉLEVATION LATÉRALE, ÉLEVATION SUR COUR »

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:53

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1220415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - PPCMOI afin d'autoriser la démolition de bâtiments, la construction, la transformation et l'occupation visant un projet d'habitation situé au 685-687, 9e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le site d'intervention se situe sur la portion sud de la rue Provost et au nord du parc Lasalle, sur la 9^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine.

L'ensemble est situé dans un secteur à prédominance résidentielle. Le site d'occupation présente une superficie de près de 424 m². La façade principale donne sur la 9^e Avenue, sur laquelle sont implantées des résidences.

Le contexte urbain présente, de façon générale, un paysage urbain homogène à caractère résidentiel, une diversité typologique et une variété dans la forme des bâtiments, dans leur échelle ainsi que dans la configuration de la trame urbaine.

Le site d'intervention est localisé dans un secteur à dominance résidentielle. Il s'insère dans une aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions commerciales et culturelles proches des intersections avec les rues Provost au nord et Saint-Antoine au sud.

Le projet comprend la démolition du bâtiment existant mais vacant pour laisser place à un bâtiment résidentiel de huit (8) logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

CONCEPT PROPOSÉ

Le projet consiste à redévelopper un site occupé au préalable par un bâtiment vacant de faible gabarit et sans valeur patrimoniale, donnant directement sur la 9^e Avenue, près de la rue Provost.

Le terrain d'une superficie 424 m² est d'une forme rectangulaire avec un front principal sur la 9^e Avenue.

Le requérant propose :

- de construire un bâtiment résidentiel de trois (3) étages avec une mezzanine;
- d'aménager huit (8) unités résidentielles;
- d'aménager un stationnement intérieur destiné à accueillir sept (7) places de stationnement;
- un aménagement extérieur sur la 9^e Avenue comprenant un accès au stationnement souterrain;
- l'aménagement de deux (2) places de stationnement en façade, ainsi qu'une aire d'agrément située en cour arrière.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au redéveloppement de ce site et, par le fait même, à la démolition du bâtiment existant pour les raisons suivantes :

- Le projet proposé a été conçu dans le respect du rapport et de la morphologie urbaine du quartier;
- La démolition du bâtiment est inévitable à cause de la présence des contaminants sur le terrain;
- Le projet de remplacement est conforme aux critères de PIIA, notamment au niveau de son intégration urbaine grâce au respect de l'échelle du quartier;
- La volumétrie générale, l'apparence et l'architecture du projet proposé constituent une nette amélioration par rapport à l'existant;

L'usage proposé est compatible au milieu d'insertion :

- Une présence sur rue plus intéressante
- Le nouveau bâtiment respecte certaines orientations générales du Plan d'urbanisme, à savoir l'amélioration de l'image générale du secteur et accroissement de la place du piéton
- Dans sa forme générale, le projet favorise une implantation accordant une place importante à la plantation d'arbres et de végétaux dans toutes les cours

Considérant les raisons précitées, la direction recommande au conseil d'arrondissement :

- D'autoriser la démolition du bâtiment existant;
- D'autoriser la construction d'un développement selon le concept proposé, en respectant les conditions :
 - concernant la qualité architecturale du projet;
 - concernant la qualité des aménagements paysagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de l'ensemble des façades et agrandissement du garage existant de l'immeuble situé au 16, chemin de LaSalle

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 24 mars 2022 , accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour un projet de transformation de l'ensemble des façades et agrandissement du garage existant de l'immeuble situé au 16, chemin de LaSalle.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:51

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1229399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation de l'ensemble des façades et agrandissement du garage existant de l'immeuble situé au 16, chemin de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de l'ensemble des façades et l'agrandissement du garage existant de l'immeuble situé au 16, chemin de LaSalle, sur le lot portant le numéro 2 135 339 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet consiste à la transformation de l'ensemble des façades du bâtiment principal en changeant les ouvertures, le type de revêtement, l'ajout d'une terrasse et l'agrandissement du garage existant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2022 en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229399009

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 45, 10e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 16 décembre 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 45,10^e Avenue.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:47

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION**Dossier # :1229399009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 45, 10e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un ajout d'un volume habitable, en cour arrière, de deux (2) étages au 45,10^e Avenue, sur le lot portant le numéro 2 133 850 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un volume habitable, en cour arrière, de 2 étages. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 53,7 m². Aucune modification du volume original et de la façade avant n'est prévue à l'actuelle demande, qui serait assujettie au PIIA.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue 13 avril 2022, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229399010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement et transformation de la façade avant pour l'immeuble situé au 526, 17e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 avril 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement et de transformation de la façade avant pour l'immeuble situé au 526, 17^e Avenue.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:44

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1229399010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement et transformation de la façade avant pour l'immeuble situé au 526, 17e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction par l'ajout d'un volume habitable en cour arrière et la transformation de la façade en modifiant la galerie en façade avant, au 526, 17^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 247 041 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un volume habitable en cour arrière. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ d'environ 104,58 m². Aucune modification du volume original n'est prévue à l'actuelle demande qui serait assujettie au PIIA. Également, la façade avant du bâtiment existant serait transformée par l'élimination de la galerie avant existante en la reconstruisant et en augmentant les dimensions de celle-ci.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2022, en pièce jointe

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229399008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 785, 54e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 15 février 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 785, 54^e Avenue.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:50

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1229399008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 785, 54e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction par l'ajout d'un volume habitable de deux (2) étages en cour latérale droite et la transformation des façades avant et arrière de l'immeuble situé au 785, 54e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 704 028 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un volume habitable de deux (2) étages dans la cour latérale droite. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 40,53 m². Également, la façade avant et arrière existante serait transformée. Les éléments modifiés sont :

- Élimination de la cheminée;
- Retrait du volet de la fenêtre au 1^{er} niveau, en façade;
- Démolition de l'auvent du perron avant, pour permettre la construction d'une marquise d'aluminium assemblée, de couleur noire;
- Ajout d'une nouvelle fenêtre à l'arrière du bâtiment de couleur blanche;
- Remplacement de la porte en façade avant qui sera de couleur noire;
- Modification du revêtement de la véranda en cour arrière pour du canexel couleur granite (gris).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2022, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1229399011

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 950, 39e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 22 mars 2022, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 950, 39^e Avenue avec la condition suivante :
- Éviter la multiplication de meneaux sur les fenêtres en contenant plusieurs (retirer un meneau horizontal).

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:40

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1229399011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 950, 39e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction par l'ajout d'un garage attenant au rez-de-chaussée ainsi qu'un espace de vie à l'étage pour l'immeuble situé au 950,39^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 552 257 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal en cour latérale droite et la transformer la façade avant par l'ajout d'une marquise. La superficie de plancher totale ajoutée, incluant le garage, s'élève à 87,34 m².

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2022, en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-21



Dossier # : 1221633004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mars au 19 avril 2022

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mars au 19 avril 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-20 14:49

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1221633004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 mars au 19 avril 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2022-04-04- CA22 19 0078 (1221633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 22 février au 21 mars 2022

2022-03-07- CA22 19 0050 (1221633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 janvier au 21 février 2022

2022-02-07- CA22 19 0025 (1221633001)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

2021-12-06- CA21 19 0295 (1211633006)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

2021-10-04- CA21 19 0249 (1211633005)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars 2021

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 22 mars au 19 avril 2022, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH

Le : 2022-04-20



Dossier # : 1229399006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président(e) du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 mai 2022 au 30 avril 2024

De désigner, en vertu du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , madame Michele Flannery pour agir à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 mai 2022 au 30 avril 2024;

D'abroger, à cet effet, la résolution du conseil d'arrondissement CA21 19 0296 approuvée lors de la séance du 6 décembre 2021.

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-21 16:37

Signataire : Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION Dossier # :1229399006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président(e) du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 3 mai 2022 au 30 avril 2024

CONTENU

CONTEXTE

Désigner, en vertu du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président(e) du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période 3 mai 2022 au 30 avril 2024.

Le mandat du comité consiste essentiellement à étudier et soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations sur toutes les questions en matière d'urbanisme, conformément à l'article 2 du règlement RCA10-19002, annexé en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-12-06 - CA21 19 0296 (1214408003)

Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme pour le période du 6 décembre 2021 au 31 décembre 2023

DESCRIPTION

Selon l'article 4 du *Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme* , celui-ci se compose d'un (1) représentant du conseil et de cinq (5) représentants des citoyens nommés par résolution du conseil d'arrondissement, Le maire d'arrondissement ou, en son absence ou en son incapacité d'agir, le maire suppléant, est membre d'office dudit comité. La présidence du comité est assurée par le membre du conseil siégeant sur le comité, conformément à la décision du conseil d'arrondissement à cet effet.

Selon l'article 17 du règlement, quatre (4) membres du comité consultatif constituent le quorum. La présence d'un membre du conseil d'arrondissement est nécessaire à la tenue de toute séance du CCU.

Chaque membre du CCU dispose d'un droit de vote.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rémunération annuelle additionnelle du président du CCU : 3 840 \$.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-04-20



Dossier # : 1228981002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du dépôt d'une proposition de projet de l'arrondissement de Lachine et autorisation des sommes consenties aux fins du projet dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques de la Ville de Montréal coordonné par Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM)

D'approuver le dépôt d'une proposition de projet de l'arrondissement de Lachine et d'autoriser les sommes consenties aux fins du projet dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques de la Ville de Montréal coordonné par Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM).

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-04-19 16:50

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1228981002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation du dépôt d'une proposition de projet de l'arrondissement de Lachine et autorisation des sommes consenties aux fins du projet dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques de la Ville de Montréal coordonné par Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du volet nautique de la programmation estivale La Brise du large au nouveau parc riverain de Lachine, l'arrondissement de Lachine souhaite déposer une proposition de projet au Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques (PSASLN) de la Ville de Montréal, coordonné par Sport de Loisir de l'Île de Montréal (SLIM). La proposition de projet de l'arrondissement de Lachine déposée au PSASLN s'inscrit dans le cadre du service de location d'embarcations légères non-motorisées (kayaks, planches à pagaie et canots) et de l'animation d'activités nautiques offertes au nouveau parc riverain de Lachine depuis la saison estivale 2021. Ce service ainsi que l'animation nautique seront reconduits à l'été 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2022-05-02 - résolution à venir (1228981001)

Octroi d'un contrat gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2022, au montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses

2021-06-07 - CA21 19 0127 (1218981004)

Octroi d'un contrat de gré à gré à GUEPE, organisme à but non lucratif, pour l'encadrement d'un service de location d'embarcations légères non-motorisées et l'animation d'activités nautiques au nouveau parc riverain de l'arrondissement de Lachine pour la saison estivale 2021, au montant de 103 259,62 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Dans une perspective de bonification de l'offre nautique au nouveau parc riverain de Lachine, la proposition de projet consiste à financer l'achat d'embarcations non-motorisées doubles et triples (kayaks et canots) afin d'accroître la participation des familles et des enfants aux activités nautiques et d'ainsi élargir l'offre à un plus grand nombre de citoyens. Cette bonification permet également de rendre l'offre nautique au nouveau parc riverain de Lachine

plus inclusive.

Ainsi, le dépôt de la proposition de projet de l'arrondissement de Lachine s'inscrit dans le cadre du Volet 1 - Projets de développement d'activités ou d'événements de plein air nautiques du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

JUSTIFICATION

Les arrondissements de la Ville de Montréal sont admissibles au Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques. Ainsi, l'arrondissement de Lachine saisit l'opportunité de déposer une proposition de projet visant à bonifier l'offre temporaire pour l'été 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant que le Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques finance 50 % des dépenses totales admissibles et 30 % des revenus anticipés, le montant total demandé dans le cadre du projet s'élève à un montant de 5 000 \$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Advenant l'octroi d'une subvention à l'arrondissement, les exigences en matière de promotion et de visibilité de Sport et Loisirs de l'Île de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques seront respectées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un calendrier de la programmation complète est établi et coordonné par l'arrondissement. Le début des activités est prévu le 23 juin 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alessandra POZZI
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-04-14

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Direction des services
administratifs et projets urbains